



ETAT CAISSE DE PEREQUATION AU 13 MARS 2020
CHAMPIONNATS du District de l'Orne de Football 2019 - 2020
Départemental 1, Départemental 2 et Départemental 3
Compétitions arrêtées à la date du 13 mars 2020 sur décision de la FFF

CHAMPIONNATS	Nombre de Clubs	Montant du Prélèvement mensuel	7 Prélèvements effectués par club au 16/04/2019	Prélèvements totaux effectués	Montant total des frais d'arbitrage réglés	Excédent	Somme à créditer sur compte club
Départemental 1	24	96 €	672 €	16 128,00 €	10760,39	5 367,61 €	223,65 €
Départemental 2	24	92 €	644 €	15 456,00 €	8 681,65 €	6 774,35 €	282,26 €
Départemental 3	36 *	85 €	595 €	21 420,00 €	7 626,92 €	13 793,08 €	383,14 €
TOTAL	84			53 004,00 €	27 068,96 €	25 935,04 €	

* Forfait Général Lonlay/St B E 1 (5 Prélèvements effectués) : la somme à créditer sur le compte club est diminuée de 170 € = **213,14 €**

NB : Les clubs pour lesquels il y aurait eu un rejet de prélèvement verront la somme à créditer sur leur compte diminuée du montant dû au 13 mars 2020